

Guy TEISSIER
Député des Bouches-du-Rhône
Président de Marseille Provence Métropole

Madame Valérie DECOT
Présidente du Syndicat des Architectes
des Bouches du Rhône
130, Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

Paris, le 6 Mai 2014

R 2014 05 19 - 038

Réf : GT.615.SB.14

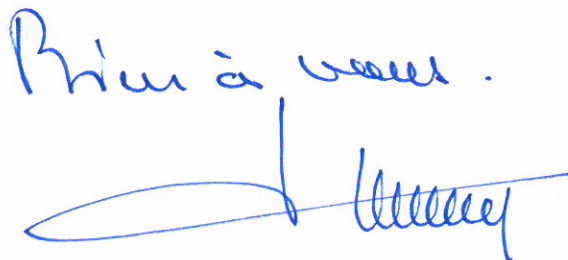
Madame la Présidente,

A travers votre récent email, vous aviez bien voulu appeler mon attention sur les modifications que vous souhaitiez que nous apportons sur la proposition de loi tendant à créer des sociétés d'économie mixte à opération unique que nous allons examiner à l'Assemblée nationale ce mercredi.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des réserves que vous émettez à l'égard de ce texte par rapport notamment au préjudice qu'il pourrait occasionner pour les architectes que vous représentez s'il était adopté en l'état.

Ayant à cœur de défendre les professions libérales et partageant votre avis que cette proposition de loi ne présente pas les garanties suffisantes qui permettraient d'assurer le respect des règles de la commande publique, j'ai cosigné des amendements allant dans le sens des mesures que vous proposez que défendront mes collègues de l'UMP.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous.


Guy TEISSIER